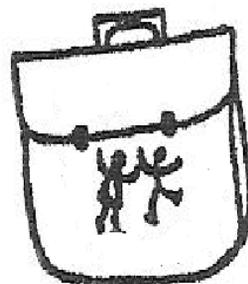


RPI infos

Octobre 2015



- Dates des vacances

Les vacances de la Toussaint débuteront le vendredi 16 octobre et se termineront le dimanche 1^{er} novembre.

- Vente de saucissons

Dans le but de financer les voyages scolaires, nous vous proposons une vente de saucissons. Vous trouverez avec le RPI infos le bon de commande à remplir et à nous retourner en précisant bien le nom du vendeur et en y joignant le règlement. Aucun crédit ne sera accordé, toute commande sans paiement ne sera pas passée.

Merci de nous retourner les commandes **pour le lundi 16 novembre 2015**. Si vous avez besoin d'autres bons de commande, vous pouvez nous en demander ou le télécharger sur le blog de l'école.

Pour rappel, chaque famille garde pour elle les bénéfices de ses ventes qui seront déduits des voyages. Une famille qui ne vendrait pas, n'aurait donc aucune ristourne sur le voyage.

Les lots de saucissons seront à retirer sur le stand de l'école du marché de Noël qui se déroulera tout de suite après le concert de Noël dans la cour de l'école de Chelun.

-Classe à PAC (CE/CM uniquement)

Le projet de partenariat avec l'orchestre symphonique de Bretagne va commencer juste après les vacances par une visite d'Yrving, joueur de hautbois et de Françoise à l'école le lundi 2 novembre.

Le jeudi 5 novembre, nous passerons la journée à Rennes pour aller voir un spectacle à l'opéra (nous recherchons 2 adultes accompagnateurs)

Le vendredi 20 mai, à 20h, tous les parents du RPI seront conviés à un petit spectacle à la salle socioculturelle d'Eancé. Les élèves vous montreront ce qu'ils auront appris tout au long de l'année.

-Spectacle de l'école

ATTENTION: changement de date. Le spectacle de l'école aura finalement lieu le samedi 18 juin.

-Rappel

A l'école de Chelun, les parents venant chercher leurs enfants en voiture doivent se garer sur le parking de la mairie et non sur celui de l'église pour des questions de sécurité. Merci

- **Accès aux écoles.**

Suite aux dégradations perpétrées dans la cour de l'école de Chelun cet été, nous vous rappelons que les écoles ne sont accessibles, par les élèves et les adultes les accompagnant, qu'en présence des enseignantes sur les sites et avec leur autorisation en dehors des horaires de cours. En dehors de ces horaires, il vous faut l'autorisation de la direction ou des présidents d'OGEC. Tout manquement à cette règle pourrait entraîner des sanctions.

- **Livret: travail du soir**

Suite à la soirée sur le travail du soir faite l'année dernière, nous vous faisons parvenir le livret que nous avons conçu pour vous aider dans le travail du soir avec vos enfants.